

SN-

Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'Énergie
Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

Echos du Comité de Suivi du 3 février 2014 !

Prochaine CAP le 14 février

ARCHITECTES URBANISTES DE L'ÉTAT

Le comité de suivi des AUE s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- rapport d'audit des AUE,
- bilan statistique des AUE,
- GRAF,
- revalorisation indemnitaire.

Concernant le rapport d'audit, notre DRH s'est engagée à définir des orientations claires. Il note un décalage entre les deux ministères gestionnaires et notamment rappelle les besoins de compétences en urbanisme, logement, développement économique. Il comprend les réactions des AUE sur l'excès de place donnée à l'HMO. Il note la nécessité de rendre visible les postes vacants des deux ministères et faciliter les passerelles. Il s'engage à voir le rattrapage indemnitaire avec les IPEF et Administrateurs civils. Il s'engage à produire une feuille de route avec les OS et le MCC. Le MCC est intervenu sur l'HMO qui serait nécessaire pour les ABF. Il retient la nécessité de modifier le décret pour être plus clair. Le cabinet MCC s'est engagé à rattraper les AUE Ecologie sur l'indemnitaire en 5 ans. La DGAFP reconnaît que la question HMO est posée car les textes ne sont pas clairs même si l'interprétation a été donnée. La DGAFP s'engage sur le GRAF et souhaite favoriser l'unité du corps.

FO se félicite de ces engagements mais **demande un calendrier plus précis et**

rapide de mise en oeuvre des recommandations du rapport d'audit. est intervenu pour dénoncer cet acharnement à mettre des conditions supplémentaires au recrutement. L'HMO est en fait une question de formation et de qualité du diplôme des architectes. Cela ne doit pas intervenir dans le recrutement d'AUE. Cela creuse l'écart entre AUE Culture et AUE Ecologie. Les autres corps ne connaissent pas de tels conditions. De plus, FO note que ce changement de critère va poser des problèmes de droit et d'équité vis à vis des recrutements précédents et demande le maintien du critère retenu sans HMO depuis 20 ans que le corps existe. **FO demande que les candidatures au concours ne soient pas bloquées à cause du HMO. FO rappelle que c'est le concours qui garantit la qualité, l'équité et la compétence.** La DRH Ecologie annonce une réunion à confirmer en Mars.

Le bilan montre un effectif d'âge moyen avec une bonne parité homme-femme exceptionnelle au regard des autres corps. Les AUE sont plutôt en PNA et peu en détachement. C'est plutôt le cas côté Ecologie. La pyramide des grades est en cylindre alors que les autres corps sont en pyramide. La DGAFP note les obstacles aux détachements. **FO souligne les écarts dans les rémunérations et les parcours sur poste d'encadrement supérieur.**

La réforme indemnitaire est en panne depuis

un an. La piste de l'augmentation des plafonds de l'IFR a été bloquée par le budget. Les montants proposés pour le 1^o grade correspondent aux groupes V (36000€) et VI (45000€) des DATE. C'est moins que les AC mais beaucoup plus que le régime actuel. La piste d'avenir est le RIFSET qui dépend d'un décret qui serait signé prochainement et qui concerne tous les corps d'ici 2017. Le corps des AUE pourrait basculer rapidement. Le MCC ne serait pas opposé.

FO regrette cette absence d'avancée et de calendrier précis sur le régime indemnitaire. FO demande à l'administration de maintenir sa mobilisation pour faire aboutir au plus tôt car les délais sont en train de dérapier et de pénaliser les AUE. FO indique que des contentieux ont reconnu l'inéquité des situations et que les AUE sont lassés de cette situation discriminante. **FO insiste pour une rapide revalorisation qui ne doit plus trop tarder.** FO rappelle que la revalorisation des AUE Ecologie ne peut attendre le rattrapage en 5 ans des AUE Culture.

Le projet de décret GRAF a été présenté. C'est un généralat soumis au tableau d'avancement. Il est inséré à l'article 14 du décret statutaire des AUE du 2 juin 2004. FO a demandé d'ajouter supérieur à la qualification du corps. FO a validé ce 3^o grade avec la création d'un échelon spécial pour en Chef et pour le GRAF. Il compte deux viviers : l'un entrée par emplois fonctionnels et quelques fonctions spéciales, l'autre par fonction listées dans un arrêté. **FO demande que ce décret soit pris rapidement dans le respect**

de l'équité avec les AC et avec les AUE Culture. FO a signalé notamment les fonctions occupées au CGEDD, dans les EP, SEM et bailleurs sociaux. La règle s'applique pour des fonctions dans des organismes de droit public. **FO rappelle que les AUE à la différence des autres corps ne bénéficient pas de postes réservés.** Le projet devrait être présenté au CSFP d'avril. Les ministères doivent rendre leur copie dans le mois. FO est intervenu sur la nécessité d'allonger la reprise de pratique professionnelle avant concours à plus de 5 ans.

Ce comité de suivi a permis d'avoir des réponses sur nos préoccupations statutaires et sur nos rémunérations. Cela reste lent et devrait se préciser en 2014 sans totale affirmation de la part de l'administration. La mobilisation doit se poursuivre.

La réunion du comité de suivi a permis d'accélérer les dossiers. Les DRH-SG du MEDDE-METL et du MCC ont dû accélérer leur accord. **FO a demandé que le calendrier des réunions de groupe de travail et du prochain comité de suivi soit fixé pour maintenir l'attention de l'administration.** Pas de retour de calendrier confirmé à ce jour.

FO continuera d'interpeller l'administration notamment lors du dialogue en CAP.

La prochaine CAP a lieu ce 14 février. Elle porte principalement sur les mobilités. Faites nous part de vos questions et revendications. L'information sur les primes 2013 doit être parvenue à chaque agent avant fin décembre. C'est le moment de transmettre vos recours gracieux d'abord.

Les coordonnées de vos élus

Thierry HUBERT	☎ 01 40 81 88 40	✉	DGPR
Anne-Marie REBOUL	☎ 04 94 46 83 23	✉	DDTM Var
Marie GUIBERT	☎ 01 40 81 87 22	✉	SG-DRH
Kristina SPANEK	☎ 05 56.79.76.33	✉	Ministère de la Justice à Bordeaux
Magdalena DURAND	☎ 03 45 83 22 73	✉	DREAL Bourgogne
Jean-Pascal BEZY	☎ 01 40 81 92 67	✉	DDT Seine et Marne

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04

